

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 31 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 V. 332 Vœu pour la défense du Lavoir Moderne Parisien.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu présenté en Conseil de Paris en 2011, déposé par le Front de Gauche et soutenu par le groupe EELVA concernant la préemption des locaux du Lavoir Moderne Parisien situé au n°35, rue Léon à Paris 18ème et demandant de soutenir l'activité culturelle.

Considérant que les locaux ont été vendus à un marchand de biens en juin 2012, et que l'association PROCREART, gestionnaire depuis 1er février 1986 a été mise en faillite le 14 novembre 2013 avec offre de reprise.

Considérant l'intérêt historique du lavoir construit à La Goutte d'Or en 1850, décrit en 1876 dans les carnets d'enquête d'Emile Zola en tant que lieu de mémoire.

Considérant l'intérêt culturel et l'originalité de ce théâtre actif avec plus de 500 créations théâtrales et 18 400 représentations en 28 ans d'activité.

Considérant l'intérêt artistique de laisser vivre dans un quartier populaire un laboratoire de création en harmonie avec son histoire, son environnement et ouvert sur le monde.

Considérant que les murs sont désormais détenus par une holding Luxembourgeoise dont l'intérêt est de raser les locaux bien que le théâtre soit protégé en France par l'ordonnance de 1945, et que la pétition de soutien a réunie à ce jour 21 750 signatures et de nombreuses personnalités du spectacle.

Considérant que devant tous ces dangers de voir disparaître un symbole culturel parisien de renommée internationale et d'intérêt public, la Ville de Paris se doit de faire agir tous ses soutiens pour la protection de ce lieu.

Sur proposition de Mme Danielle Simonnet et M. Alexis Corbière,

Emet le vœu :

- que tout soit fait afin de protéger les locaux de toute destruction et de changement d'activité, de favoriser la continuité culturelle de ce lieu de mémoire, et de soutenir l'action artistique à venir.